



Prangins, le 3 avril 1979

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 20/79

Concerne: Demande de crédit de Frs. 245'000.-- pour

- 1/ mise en parallèle des réservoirs Prangins I et II en lieu dit "La Charrette" pour Frs. 40'000.--
- 2/ télécommande et télémessure des réseaux B.P. et H.P. pour Frs. 205'000.--

Municipal responsable: M. Arthur Cailler

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Vu l'augmentation constante des habitants de la Commune, la Municipalité se voit dans l'obligation de transformer et d'améliorer son réseau d'eau et de défense incendie.

C'est pour ces raisons que la maison spécialisée Rittmeyer a été contactée afin d'automatiser notre réseau d'eau (à noter que la dite maison a déjà été l'auteur de la télécommande entre la Tour d'eau et Bénex dans les années 1930).

Cette automatisation se fera de la manière suivante:

- 1.- Poste de commande dans le local du feu à côté du four communal, ceci pour les raisons suivantes:
 - centre du village
 - à proximité immédiate de la centrale téléphonique
 - place à disposition assez grande pour tableau de commande dont les cotes sont les suivantes:
3,10 x 2,07 x 0,55 m.
- 2.- Un câble d'une longueur de 900 m environ sera posé à l'intérieur des conduites existantes, depuis les réservoirs de Bénex au poste central. A part quelques ouvertures sur le tracé des conduites, aucune fouille ne sera nécessaire.
- 3.- Le câble existant entre la Tour d'eau et la chambre de partage n'est plus suffisant, il sera doublé de la même manière.
- 4.- Cette automatisation comprendra les installations suivantes:
 - mesure et télétransmission des niveaux d'eau dans les différents réservoirs (Tour d'eau, chambre de partage, et Prangins I). Ces niveaux commandent l'arrêt ou la mise en marche des pompes, l'ouverture et la fermeture de vannes automatiques permettant l'alimentation de la basse pression par la haute pression.

- commande à distance des vannes motorisées de défense incendie (1 à la Tour d'eau, 1 dans Prangins I)
- automate de protection pour la commande et la surveillance des pompes.
- téléalarme pour la transmission sur le réseau PTT d'informations, de dérangements.

5.- Le devis pour l'ensemble des travaux sous chiffre 2, ainsi que pour les travaux de génie civil et d'appareillage s'y rapportant, ascende à Frs. 205'000.--

D'autre part la Commune ayant acquis récemment le terrain et le réservoir (dit des Rives), le bureau MGW a été mandaté pour mettre en parallèle les deux réservoirs. Pour ce faire une transformation à l'intérieur est obligatoire. Pour obtenir un subside de l'E.C.A., cet établissement exige une réserve incendie de 200 m³. Pour simplifier, une seule vanne incendie automatique a été prévue.

Le coût des travaux est devisé à Frs. 40'000.--. A noter que toutes les transformations se feront à l'intérieur des réservoirs sans faire de fouilles.

Les travaux de transformations des réservoirs ainsi que la télécommande et télémessure seront subsidiés. Tous ces travaux ont été prévus dans le budget, sous rubrique "Grands travaux". Pour ces raisons et en conclusion nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 20/79 concernant une demande de crédit de Frs. 245'000.-- relative à

1/ mise en parallèle des réservoirs Prangins I et II en lieu dit "La Charrette".

2/ télécommande et télémessure des réseaux B.P. et H.P.

lu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce dossier,

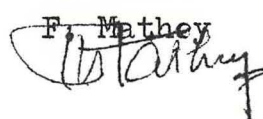
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1/ d'accorder un crédit de Frs. 40'000.-- pour mise en parallèle des réservoirs Prangins I et II en lieu dit "La Charrette".
- 2/ d'accorder un crédit de Frs. 205'000.-- pour télécommande et télémessure des réseaux B.P. et H.P.
- 3/ d'approuver le préavis municipal No 20/79 pour une demande de crédit globale de Frs. 245'000.--

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 avril 1979 pour être soumis au conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire

F. Mathey


A. Badel
